



Règlement

1. Dispositions générales

Le cross des agents territoriaux se déroulera à la base de loisirs intercommunale de Lavaré, le **samedi 22 AVRIL 2023**. Cette organisation a été confiée à la Communauté de communes des vallées de la Braye et de l'anille, sous l'égide de l'Union Nationale des Associations Sportives des Agents Territoriaux (UNASAT) et encadrée par un club d'athlétisme local : l'Anille Braye Athlétisme

Ce cross est ouvert aux agents de la fonction publique territoriale employés par une commune, une communauté de communes, une communauté de villes, une communauté urbaine, une communauté d'agglomération, un syndicat intercommunal, un centre communal d'action sociale, comité des œuvres sociales, crédit municipal, pompier professionnel (SDIS), agents des conseils départementaux et régionaux, office public d'HLM et retraités de la fonction publique

Également, un cross OPEN sera organisé (à partir de la catégorie Cadet).

Tous les concurrents devront se soumettre au règlement général des épreuves, c'est à-dire celui de la Fédération Française d'Athlétisme. (FFA)

2. Courses

3 courses sont inscrites au programme :

13h30 : Course Hommes – 7820m
(Réservé aux Territoriaux – Esp/Sen/Vet)

14 h 30 : Course Femmes - 5100m
(Réservé aux Territoriaux- Esp/Sen/Vet)

15 h 15 : Course OPEN – 7820 m
(A partir de cadet)

3. Inscriptions :

A. Championnat de France des employés territoriaux aux courses UNASAT :

Il n'y aura pas d'inscriptions sur place

Course ouverte aux licenciés FFA et non licenciés

Il convient de vous inscrire en adressant votre bulletin d'engagement à :

Base de loisirs
Route de Vibraye
72390 - Lavaré

Clôture des inscriptions : 20 avril 2023

Il vous sera demandé :

- Une attestation de votre collectivité justifiant votre situation professionnelle d'agent de la fonction publique
- Le règlement par chèque
- Un certificat médical vous permettant de pratiquer la course à pied en compétition (Pour les non licenciés FFA)

Course OPEN :

Course ouverte aux licenciés FFA et non licenciés

Il convient de vous inscrire en adressant votre bulletin d'engagement à :

Base de loisirs
Route de Vibraye
72390 - Lavaré

Il vous sera demandé :

- Un règlement par chèque
- Un certificat médical vous permettant la pratique de la course à pied en compétition pour les non licenciés

Inscriptions sur place seront possibles le jour de la course avec une majoration de 4 €

Clôture des inscriptions : Le samedi 22 avril 2023 à 13h30.

B. Frais d'inscription :

- Collectivités adhérentes à l'UNASAT : 8 € par participant
- Collectivités non adhérentes : 10 € par participant
- Course Open : 5 € (Majoration de 4€ le jour de l'épreuve)

C. Les athlètes licenciés à la Fédération Française

d'Athlétisme devront fournir à l'engagement une photocopie de leur licence (licence Athlé Compétition, licence Athlé Santé Loisirs, Pass Running) de la saison sportive en cours.

Les athlètes non licenciés devront fournir un certificat médical original ou une photocopie de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course (loi du 23 mars 1999).

L'inscription ne sera pas prise en compte :

- En l'absence des documents demandés
- Pour tout bulletin mal rempli
- Pour toute inscription des Territoriaux arrivée après la date limite du 20 avril 2023.

4. Catégories

| CATEGORIE | CODE | ANNEE DE NAISSANCE |
|-----------|------|--------------------|
| Masters | VE | 1988 et avant |
| Seniors | SE | 1989 à 2000 |
| Espoirs | ES | 2001 à 2003 |
| Juniors | JU | 2004 et 2005 |
| Cadets | CA | 2006 et 2007 |

| CATEGORIE | CODE | ANNEE DE NAISSANCE |
|----------------|------|--------------------|
| Masters H et F | M0 | 1988 - 1984 |
| | M1 | 1983 - 1979 |
| | M2 | 1978 - 1974 |

| | | |
|--|-----|---------------|
| | M3 | 1973 - 1969 |
| | M4 | 1968 - 1964 |
| | M5 | 1963 - 1959 |
| | M6 | 1958 - 1954 |
| | M7 | 1953 - 1949 |
| | M8 | 1948 - 1944 |
| | M9 | 1943 - 1939 |
| | M10 | 1938 et avant |

5. Retrait des dossards

La présentation d'une pièce d'identité sera demandée lors du retrait des dossards qui aura lieu :

- Le vendredi 21 avril 2023 : de 15h00 à 17h00 à la base de loisirs de Lavaré
- Le samedi 22 avril 2023 : dès 10h00 à la base de loisirs de Lavaré

Rappel : Les inscriptions à la course Open seront possibles sur place le jour de la course à partir de 10h jusqu'à 13h.

6. Douches / Vestiaires

Mise à disposition de douches au Camping de la base de loisirs .

7. Buvette / Restauration

Une buvette sera ouverte durant l'évènement

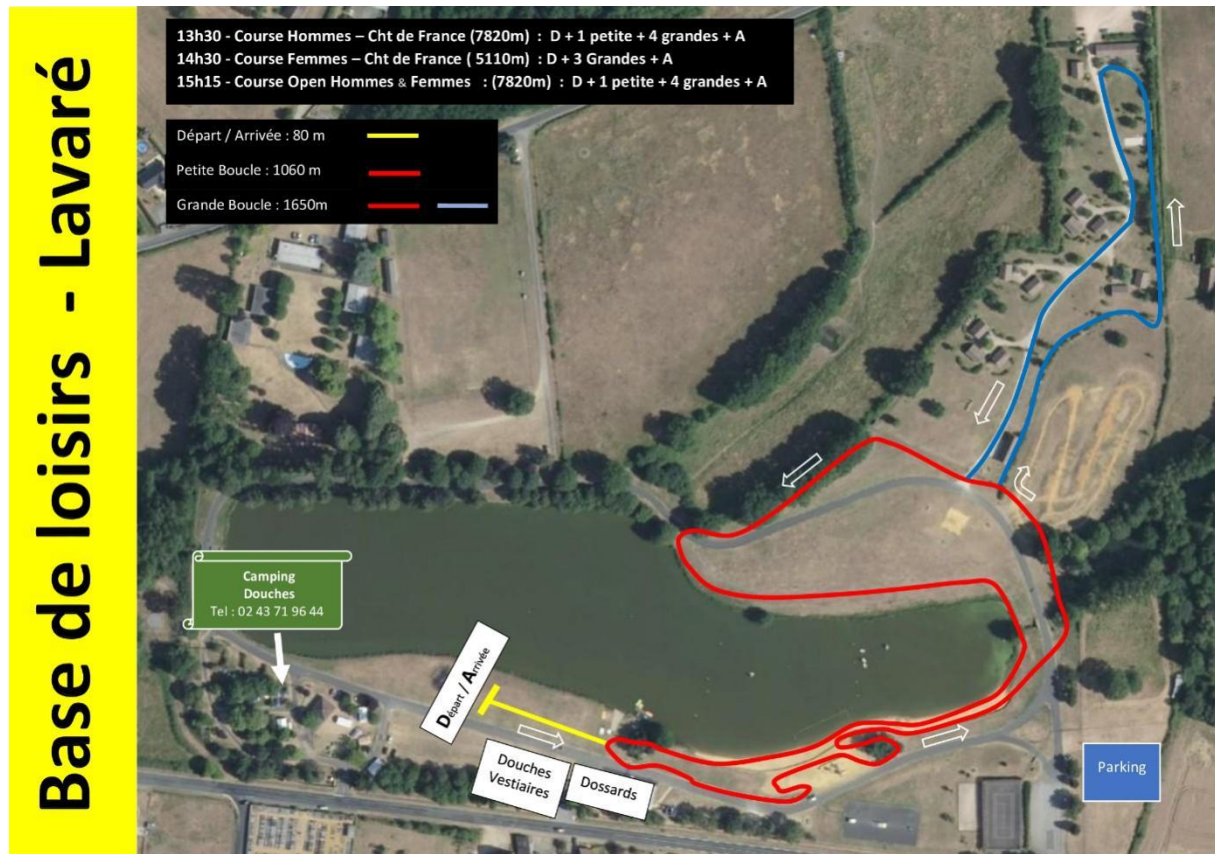
Un ravitaillement sera prévu à l'arrivée (eau, jus de fruit, barres de céréales, fruits, etc...)

8. Le parcours

Le parcours sera entièrement fermé, balisé et contrôlé par des commissaires de course, avec chronométrage par des officiels. Il est tracé sur le complexe de

la base de loisirs. Il comporte des parties en herbe, sableuse et des portions bitumées (Franchissement de route)

L'utilisation de chaussures à pointes n'est pas conseillée



9. Classement, Protocole Officiel et Récompenses

Remise des récompenses à 16h45, près de la buvette, en extérieur.

Le classement sera affiché à l'issue de chaque course près du podium et sur le site espace-compétition.com

Seront récompensés - Courses labellisées « Championnat de France » :

- Les 3 premiers Handisport
- Les 3 premiers hommes et femmes , espoirs, seniors, vétérans 1,2,3,4,5.

- Les 3 premières équipes : Classement par addition des places sur 3 agents de la même collectivité

Seront récompensés à l'issu de la course Open :

- Les 7 premiers hommes et les 5 premières femmes

Un vin d'honneur suivra....

10. Hébergement & Accès

Le camping de Lavaré situé à 200m de la ligne de départ (Emplacements nus)
Réservation au 02 43 71 96 44 ou 06 87 62 73 21

Les maisonnettes du lac situées sur le parcours (11 chalets de 4 personnes)
Réservation au : 02 43 71 67 07



11. Assurance

L'organisateur, la CDC VBA, a souscrit une assurance auprès de la SMACL garantissant sa responsabilité civile lors de cette journée.

N° Police /276189/F

12. Annulation de l'épreuve

L'organisateur en accord avec le bureau de l' U.N.A.S.A.T pourrait, le cas échéant, annuler la manifestation si le nombre de participants n'était pas suffisant et en cas de conditions climatiques défavorables (tempête, forts coups de vent, bourrasques...). Dans ce cas, les engagements contractés seraient intégralement remboursés.

14. Droit à l'image

Tout coureur donne, de facto (Voir liste des engagés) l'autorisation au Comité d'Organisation du 23ème critérium national de cross-country des agents territoriaux à publier son image physique sur tous les moyens de communication appartenant audit Comité, type flyers, web, presse, vidéo pouvant être réalisés le jour des manifestations liées au cross territorial à des fins publicitaires ou de reportages (avant, pendant, après les épreuves de cross).

Nota : cette autorisation n'est pas limitée dans le temps, mais le coureur pourra demander à ne plus apparaître sur les photos ou vidéos concernant ces manifestations.

Cette demande écrite devra être adressée au comité d'organisation du cross territorial

15. Règlement / Litiges

Tout coureur déclare avoir pris connaissance du présent règlement, en accepter tous les termes et s'engager à le respecter.

Tout litige doit être porté par le représentant de la collectivité ou le coureur (s'il est « individuel ») dans les 15 mn après l'arrivée de sa course (sauf cas extrême), auprès du juge-arbitre.

En tout état de cause, le fair-play doit présider à l'ensemble des épreuves.

16. Respect du site

Le respect des lieux est ABSOLUMENT indispensable.

Aucun déchet (gobelets, emballages, etc.....) ne doit souiller le site. Des poubelles sont prévues à cet effet. Tout concurrent ne respectant pas l'environnement des différents sites en jetant quelconques objets, papiers ou ordures sur les itinéraires sera immédiatement disqualifié.

17. Médical & Mesures sanitaires

Une équipe de secouristes sera présente à partir de 12h30

Le comité d'organisation vous souhaite une très belle course

Renseignements complémentaires :

basedeloisirs@cc-vba.com tel : 06 87 62 73 21